

**MODIFICATION N° 1** datée le 20 janvier 2010

au **PROSPECTUS SIMPLIFIÉ** daté le 15 juillet 2009,

en rapport avec le placement de parts de catégories A, F, I et O de :

**FONDS DE DIVIDENDES ET DE REVENU MAVRIX**  
**FONDS STRATÉGIQUE D'OBLIGATIONS MAVRIX**  
(désignés individuellement un « Fonds », et collectivement les « Fonds »)

La présente modification N° 1 datée le 20 janvier 2010 au prospectus simplifié des Fonds daté le 15 juillet 2009 (le « Prospectus simplifié ») fournit certaines informations supplémentaires relatives aux Fonds. En ce qui concerne les Fonds, le Prospectus simplifié doit être lu sous réserve de telles informations. À moins qu'ils ne soient autrement spécifiquement définis dans la présente modification N° 1, tous les termes définis contenus dans cette modification N° 1 ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus simplifié.

**NOMINATION DU SOUS-CONSEILLER EN VALEURS**

À titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds, Gestion de fonds Mavrix inc. (« Mavrix ») a conclu une entente de sous-conseiller en valeurs avec SEAMARK Asset Management Ltd. (« SEAMARK »), en vertu de laquelle SEAMARK agira auprès de Mavrix à titre de sous-conseiller en valeurs des Fonds, et ce, à compter du 25 janvier 2010. Par conséquent, à compter du 25 janvier 2010, le tableau « Modalités d'organisation et de gestion des Fonds Mavrix » à la page 6 du Prospectus simplifié est modifié comme suit :

(a) Dans la colonne de gauche de la section « Conseiller en valeurs », le texte suivant est ajouté :

« SEAMARK Asset Management Ltd., Halifax, Nouvelle-Écosse (uniquement pour le Fonds de dividendes et de revenu Mavrix et le Fonds stratégique d'obligations Mavrix) ».

(b) Le deuxième paragraphe de la colonne de droite de la section « Conseiller en valeurs » est supprimé en entier et remplacé par le texte suivant :

« Nous sommes les conseillers en valeurs pour tous les fonds en fiducie, sauf pour le Fonds de dividendes et de revenu Mavrix, le Fonds mondial Mavrix, le Fonds stratégique d'obligations Mavrix et le Fonds de revenu à impôt différé Mavrix, ainsi que pour tous les fonds de société ».

(c) Le paragraphe suivant est ajouté après le dernier paragraphe de la colonne de droite de la section « Conseiller en valeurs » :

« En vertu d'une entente de sous-conseiller en valeurs, SEAMARK Asset Management Ltd. est le sous-conseiller en valeurs du Fonds de dividendes et de revenu Mavrix et du Fonds stratégique d'obligations Mavrix. SEAMARK Asset Management Ltd. est une société liée à Growth Works Ltd., laquelle contrôle indirectement Mavrix par l'entremise de sa filiale, 1796862 Ontario Ltd. Nous sommes responsables des conseils fournis par SEAMARK Asset Management Ltd. »

### **Quels sont vos droits?**

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous permet de résilier un contrat d'achat de titres d'un fonds commun de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre achat. La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également d'annuler votre achat et d'obtenir un remboursement ou des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur un fonds. Ces droits doivent être exercés à l'intérieur de certains délais. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter votre conseiller juridique ou vous reporter à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.